



**Ecole Saint Jean**  
*Enseignement Mixte Privé Catholique*

32 rue de la République  
77122 MONTHYON  
01.64.36.23.77  
[ecolesaintjeanmonthyon@gmail.com](mailto:ecolesaintjeanmonthyon@gmail.com)  
[www.ecolesaintjeanmonthyon.com](http://www.ecolesaintjeanmonthyon.com)

Madame, Monsieur,

J'ai bien noté votre souhait d'inscrire votre enfant à la rentrée de septembre 2024 dans notre Etablissement.

Lors de notre rendez-vous, je vous remercie de bien vouloir apporter les documents suivants :

- Fiche de renseignements remplie
- Copie du livret de famille (parents et enfants)
- Un justificatif de domicile
- Livret scolaire de l'année précédente et de l'année en cours
- En cas de prise en charge MDPH, merci de nous joindre le dernier Gevasco.
- Le chèque concernant les frais d'inscriptions soit 67€/enfant.

Je vous prie d'agréer, chers parents, mes sincères et respectueuses salutations.

Madame VALLAT  
La cheffe d'établissement



# Ecole Saint Jean

32 rue de la République  
77122 MONTHYON  
01 64 36 23 77

[ecolesaintjeanmonthyon@gmail.com](mailto:ecolesaintjeanmonthyon@gmail.com)  
[www.ecolesaintjeanmonthyon.com](http://www.ecolesaintjeanmonthyon.com)

## TARIFS 2024/2025

### SCOLARITE

SCOLARITE ANNUELLE	823€	Tout trimestre commencé est dû Dégressif à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant
REPAS DEMI PENSIONNAIRE MATERNELLE	6,26€	Pour un élève absent 2 semaines consécutives pour <u>maladie</u> , l'école remboursera la deuxième semaine.
REPAS DEMI PENSIONNAIRE PRIMAIRE	6,47€	Pour un élève absent 2 semaines consécutives pour <u>maladie</u> , l'école remboursera la deuxième semaine.
REPAS OCCASIONNEL	7,50€	
GARDERIE et ETUDE A LA CARTE	3,70€ le matin 5.20€ le soir (mater et CP) 5.80€ (CE/CM)	Pour les enfants qui restent à la garderie occasionnellement.
GARDERIE AU FORFAIT (annuel)	474€ le matin 676€ le soir (mater et CP) 744€ (CE/CM)	Cette formule est plus intéressante pour les enfants qui restent régulièrement à la garderie

### COTISATIONS ANNUELLES

(CES SOMMES SERONT INTRODUITES DANS LA FACTURE)

A.P.E.L.  
Association des Parents de l'Enseignement Catholique

23 € par famille  
(Tarif 2023/2024)  
se décomposant comme suit :  
8,00 € : A.P.E.L. 15,00 € : U.D.A.P.E.L.

COOPERATIVE	34 € par enfant
ASSURANCE SCOLAIRE PROPOSEE	11.50€ par enfant (en attente des nouveaux tarifs)
A.S.E.C.	15 €

**INSCRIPTION : 67, 00 € par enfant** (en cas de désistement 45€ restent acquis à l'Etablissement)  
**REINSCRIPTION : 37,00 € par enfant** (frais de renouvellement, chaque année, en cas de désistement ces frais restent acquis à l'Etablissement)

## PRESENTATION DE L'ECOLE SAINT JEAN

### CONDITION D'ADMISSION

L'école accueille tous les enfants âgés de 3 ans dans **l'année civile** jusqu'à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, quelle que soit leur origine sociale, ethnique ou religieuse. Néanmoins, quelques places sont réservées en TPS à des enfants ayant 2ans et demi le jour de la rentrée.

L'école se compose de 4 classes en double niveau et une d'un réseau d'aide « Ecole inclusive ».

- ❖ Toute Petite, Petite Section, Moyenne section
- ❖ Grande Section et CP
- ❖ CE1 et CE2
- ❖ CM1 et CM2
- ❖ 1 enseignant spécialisé est présent 2 jours par semaine dans l'école.

### ROLE DES DIFFERENTES PERSONNES DE L'ECOLE

#### ➤ LE CHEF D'ETABLISSEMENT :

Il est responsable de l'établissement devant les autorités académiques et diocésaines.

Il exerce des responsabilités pastorales, pédagogiques et administratives et, dans sa tâche, est aidé par l'équipe éducative et le personnel.

#### ➤ LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT :

Regroupant l'ensemble des représentants des membres de la Communauté Educative (personnel enseignant et non enseignant, prêtre de la paroisse, parents d'élèves), il donne un avis sur les questions importantes relatives à la vie de l'Etablissement. Il se réunit 1 ou 2 fois dans l'année.

#### ➤ L'O.G.E.C. : Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique.

Association de la loi 1901, constituée de personnes bénévoles qui acceptent de mettre leurs compétences au service de la gestion financière de l'école.

L'O.G.E.C. est l'employeur direct des personnels non enseignants :

- un Chef d'Etablissement
- une secrétaire comptable
- une aide cuisinière
- une aide maternelle
- un éducateur de vie scolaire

#### ➤ L'A.P.E.L. :

Association des Parents d'Elèves de l'école. Elle organise les fêtes au sein de l'établissement : Noël, spectacle d'enfants, vente de gâteaux, crêpes, glaces, kermesse.

L'association participe aux besoins de fonctionnement de l'école et finance certains projets pédagogiques des enseignantes. Elle épaula les parents et l'école dans les activités proposées par celle-ci.

## **ACCUEIL DES ELEVES**

### **Horaires de classe :**

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi** de 8h50 à 12h00 et de 13h30 à 16h35

### **Ouverture de la porte :** 8h35, 13h20

Les portes de l'école ouvrent 15 minutes avant le début des cours le matin.

Les parents d'élèves de Maternelle doivent accompagner les enfants jusque dans leur classe afin de faciliter les conditions de séparation avec leur famille.

**A 8h50, les parents doivent impérativement avoir quitté l'enceinte de l'école.**

Les futurs élèves de petite section viendront une matinée, après les vacances de printemps, afin de se familiariser avec leur nouvel environnement et assurer ainsi une rentrée plus paisible.

## **SORTIE DES ELEVES**

A **16h35**, les parents d'élèves des maternelles et des CP se rendent dans la cour des maternelles, devant les salles de classes, pour venir chercher leur(s) enfant(s).

Les élèves de primaire attendent leurs parents dans la cour.

**Tout enfant ne restant pas à la garderie devra être repris par ses parents (ou nourrice) avant 16h45.**

**Après 16h45, une garderie sera facturée.**

**Les élèves qui restent à la garderie ou l'étude pourront être récupérés à partir de 17h30.**

## **GARDERIE / ETUDE**

Une garderie est proposée le matin et le soir. L'étude concerne les élèves du CP au CM2, elle a lieu du lundi au jeudi inclus de 16h45 à 17h30.

### **- MATIN**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 8h35

### **- SOIR**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h45 à 18h30

## **CANTINE**

Un restaurant scolaire fonctionne le midi (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Les parents peuvent mettre leur enfant occasionnellement à la cantine.



**Ecole Saint Jean**  
*Enseignement Mixte Privé Catholique*

## **PROJET EDUCATIF ECOLE SAINT JEAN**

Permettre à l'enfant de prendre conscience de ses capacités, de les développer, afin de devenir un adulte autonome, responsable, pouvant accéder aux valeurs chrétiennes.

L'équipe éducative de l'école Saint-Jean associe les familles dans sa démarche à travers sa Charte et définit trois dimensions d'action :

- Le savoir → les connaissances
- Le savoir faire → les compétences
- Le savoir être → les attitudes

Les enseignants et le personnel de l'école sont soucieux de :

- Favoriser l'accueil des familles et des élèves,
- Etablir un climat de confiance dans le respect mutuel, l'écoute de l'autre, l'acceptation des différences tant du côté des élèves que des adultes,
- Faire découvrir à l'élève son potentiel, à tous les niveaux de sa personne (physique, intellectuel, relationnel) et lui donner les moyens de les développer au maximum en lui proposant des activités appropriées,
- Permettre à l'enfant d'acquérir progressivement l'autonomie nécessaire afin de résoudre une situation et d'exprimer son opinion et ses émotions.

Ces objectifs sont motivés par notre mission de baptisés de faire partager aux élèves les valeurs évangéliques :

- Dans la vie de tous les jours,
- Par l'éveil à la foi dans les classes,
- La préparation des célébrations des temps forts de l'année par l'ensemble de l'école.

Ce projet éducatif trouve son application à travers le projet pédagogique d'école et le règlement intérieur.

## PROJET PASTORAL

### ❖ MATERNELLE + CP :

Eveil à la foi (supports) : - La Bible des petits enfants, Fleurus 2000  
Coloriages et dessins trouvés sur Internet

- Eveil à la foi, Bayard 33 grains d'éveil, Cerf 1999

Eveil à la foi au moment des temps forts de l'année : Toussaint, Avent et Noël, Carême et Pâques, ainsi que pour des occasions familiales : Baptêmes, communions, mariages.

Un grand cahier nommé : **Vivre ensemble en chrétiens** suivra l'enfant de la Petite Section au CM2 pendant toute sa scolarité à l'école Saint-Jean.

### ❖ CE1/CE2 :

Eveil à la foi (supports): - le grand cahier de Vivre ensemble en chrétiens,

- La Bible des petits enfants, Fleurus 2000

- Les belles histoires de la Bible, livre + DVD

Eveil à la foi au moment des temps forts de l'année : Toussaint, Avent et Noël (l'annonce à Marie, la naissance de Jésus, les bergers, les Mages), Carême et Pâques (la multiplication des pains, Jésus dans le désert, le retour à Jérusalem, le Jeudi Saint, les jardins de Gethsémani, le chemin de croix, la Résurrection) ainsi que pour les occasions familiales : Baptêmes, communions, mariages.

La première annonce : la création du monde, Adam et Eve, Caïn et Abel, l'Arche de Noé, Abraham et Isaac, Moïse sauvé des eaux, les dix commandements, Samuel, le jugement de Salomon, Jonas.

### ❖ CM1/CM2 :

Eveil à la foi au moment des temps forts de l'année : Toussaint, Avent et Noël, Carême et Pâques, ainsi que les occasions familiales : Baptêmes, communions, mariages.

S'ouvrir au monde : connaître les différentes religions.

Une préparation à la première communion est proposée aux élèves de CM.



## FICHES DE RENSEIGNEMENTS 2024/2025

MATERNELLE

ELEMENTAIRE

Coller  
une photo  
d'identité

### Renseignements concernant LE REGIME DE L'ELEVE

Régime (à entourer) :                      EXTERNE    ½ PENSIONNAIRE

### Renseignements concernant L'ELEVE

Nom de l'élève : .....

Prénom(s) : .....

Né le : ..... A .....

Département : .....

Nationalité: .....

sexe : M ou F

Classe demandée : .....

### Renseignements concernant LA SCOLARITE ANTERIEURE de l'élève

2022/2023 classe .....

2023/2024 classe .....

Etablissement : .....

Adresse : .....

### Renseignements concernant LE RESPONSABLE LEGAL

#### Père responsable légal

Nom : .....

Prénom : .....

Nationalité :

Situation familiale (entourer la réponse) :

marié, divorcé, vivant maritalement, séparé, célibataire, veuf

Adresse du domicile

.....

code postal : .....

Commune

.....

Téléphone fixe: .....

Téléphone portable : .....

Adresse mail : .....

Détail profession: .....

Code profession: .....

(voir tableau au verso)

Employeur : .....

téléphone travail: .....

#### Mère responsable légal

Nom : .....

Prénom : .....

Nationalité :

Situation familiale (entourer la réponse) :

marié, divorcé, vivant maritalement, séparé, célibataire, veuf

Adresse du domicile : .....

.....

code postal : .....

Commune : .....

Téléphone fixe: .....

Téléphone portable : .....

Adresse mail

.....

Détail profession : .....

Code profession : .....

(voir tableau au verso)

Employeur : .....

téléphone travail : .....

Elément(s) particulier(s) à nous communiquer: NB: les régimes alimentaires spécifiques (exemple sans viande) sont à inscrire également dans cette case :

**CODIFICATION DES PROFESSIONS : (code à reporter au recto)**

10 Agriculteur exploitant	44 clergé - religieux	69 Ouvrier Agricole
21 Artisan	45 Profession interm. Adm. Fonct. publique	71 Retraité agriculteur exploitant
22 Commerçant et assimilé	46 Profession interm. Adm. Com. Entrep.	72 Retraité artisan-commerc. Chef entrep.
23 Chef entreprise 10 salariés	47 Technicien	73 Retraité cadre profes. Interméd.
31 Profession libérale	48 Contremaître-agent de maîtrise	81 Chômeur n'ayant jamais travaillé
33 Cadre fonction publique	53 Policier	82 Personne sans activité profession.
35 Information- arts- spectacle	54 Agent administratif entreprise	99 Non renseignée (inconnu ou sans objet)
37 Cadre administratif commercial	55 Employé de commerce	
38 Ingénieur - cadre technique	56 Person. Sce direct aux particuliers	
42 Instituteur et assimilé	61 Ouvrier qualifié	
43 Profession interm. Santé	66 Ouvrier non qualifié	

**DEMI-PENSIONNAIRE SUR : entourer les jours qui seront fixes**

<b>4 JOURS</b>	Lundi - mardi - jeudi - vendredi
<b>3 JOURS</b>	Lundi - mardi - jeudi - vendredi
<b>2 JOURS</b>	Lundi - mardi - jeudi - vendredi
<b>1 JOUR</b>	Lundi - mardi - jeudi - vendredi

**ENFANTS : liste des enfants de la famille**

Prénom :	date de naissance:

L'inscription ne sera définitive qu'après accord de la direction de l'établissement et retour du dossier d'inscription.

Fait à ..... Le .....

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

Signature des parents

